



Directives pour les Examens Locaux Volontaires en Afrique

jeudi 2 juin 2022

Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique
CGLU Afrique
ONU-HABITAT
2022

Les Directives servent d'outil pratique d'appui à la réalisation des examens locaux volontaires par les collectivités locales africaines. Se fondant sur les meilleures pratiques mondiales et sur les expériences propres aux villes et districts africains, elles énoncent des principes directeurs essentiels et définissent un modèle détaillé d'examen local volontaire pouvant être adapté par les collectivités locales.

Elles comportent divers outils propres à faciliter la mise en correspondance des priorités locales avec les objectifs et les cibles du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la recherche et l'analyse de données et la participation des parties prenantes. Un cadre est également fourni pour promouvoir l'examen par les pairs entre les localités afin d'encourager l'apprentissage et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements sur la mise en œuvre en vue de favoriser un développement durable plus inclusif sur le continent. Des politiques mieux intégrées et une participation multipartite, comme le préconisent les Directives, permettront de ne laisser personne de côté, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.